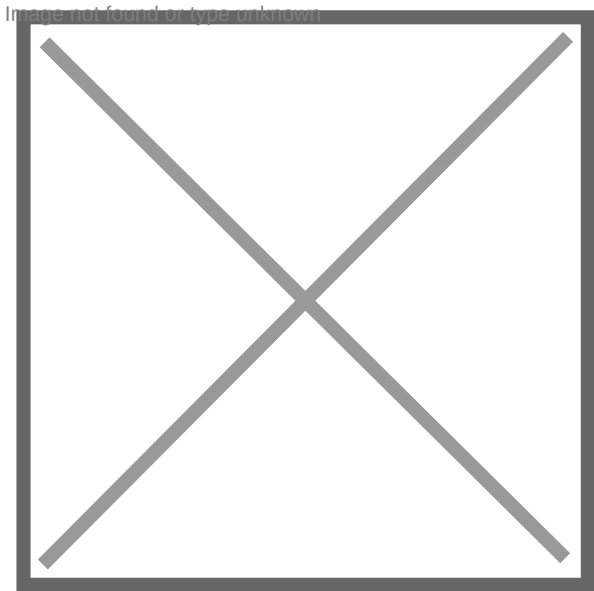




Vente appartement par pap après mandat de vente en agence

Par **nine3692**, le **21/11/2011** à **22:15**

Bonjour, rnrnrnJ'avais un mandat de vente que je viens de résilier car au terme de l'exclusivité, l'appartement ne s'est pas vendu. rnrnrnJ'ai ensuite passé une annonce sur PAP. J'apprends que mon futur acquéreur avait visité l'appartement avec l'agence et avait rédigé une proposition de prix que j'ai refusée verbalement. rnrnrnN'étant plus en relation avec cette agence, quel est le risque que subit mon acquéreur si l'agence apprend que nous avons signé ensemble?

Par **vanceslas**, le **26/11/2011** à **15:21**

Bonjour ce n'est pas votre acquéreur qui court un risque mais vous , vous aviez mandaté l'agence et sur ce mandat est stipulé une date pendant laquelle vous ne devez pas vendre à un acquéreur présenté par l'agence en général entre 12 et 14 mois même si vous avez annulé ce mandat vous devrez donc la commission à l'agence un conseil voyez l'agence et négociez avec celle-ci bon week end